



OFFRE D'EMPLOI

INSTRUCTEUR DU DROIT DES SOLS H/F

(Titulaire ou à défaut contractuel - Catégorie C ou B - Filière technique ou administrative)

Placé(e) sous l'autorité du responsable du pôle instruction ADS, l'instructeur est en charge de l'instruction des dossiers de déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et certificat d'urbanisme opérationnel et d'information pour 4 communes du territoire (Férolles-Attilly, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Tournan-en-Brie).

MISSIONS PRINCIPALES

- Instruire les demandes d'autorisation (CU, DP, PC, PD, PA)
- Élaborer la veille juridique en matière d'urbanisme (actualités jurisprudentielles, nouvelles lois et réglementations, fiches juridiques...) et garantir la sécurité juridique des actes du service
- Vérifier la recevabilité, la complétude des dossiers, la conformité du projet par rapport aux règles d'urbanisme et autres législations (accessibilité, sécurité...)
- Rédiger et proposer à la signature des élus les courriers et arrêtés dans le respect des délais d'instruction
- Conseiller et assister les communes (élus et techniciens) sur les projets et procédures à mettre en place
- Participer aux réflexions et être force de proposition sur l'amélioration des règlements d'urbanisme, dans le cadre de l'assistance de la CCPB aux communes sur la révision et la modification de leur PLU.
- Gérer les dossiers dématérialisés des demandes d'autorisation d'urbanisme

COMPÉTENCES

- Bonnes connaissances en matière d'urbanisme réglementaire
- Bonne maîtrise de l'outil informatique
- Qualités rédactionnelles
- Connaissance de l'outil Oxalys

PROFIL

- Titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou plus dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme
- Capacité d'analyse et de proposition
- Forte capacité à travailler en équipe

CONDITIONS D'EXERCICE

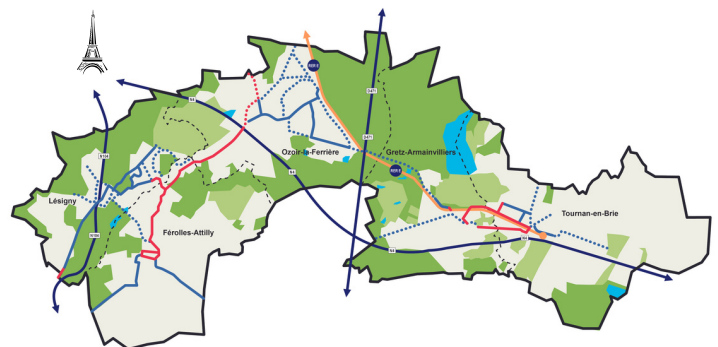
- Horaires habituels : 37.5h/semaine
- Lieu de travail : Ozoir-la-Ferrière
- Ordinateur fourni

AVANTAGES

- Régime statutaire + régime indemnitaire (avec CIA)
- Prime de performance annuelle
- Adhésion au CNAS
- Télétravail
- Participation à la prévoyance et à la mutuelle + titres-restaurants en cours d'étude

La communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts c'est :

- **46 308** habitants, aux portes de la Métropole
- **Terre de Jeux 2024**
- **5 communes** (Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie)
- Un projet de territoire **2021-2026**
- Un programme d'investissements de **50 millions** d'euros



Cette offre vous intéresse ?
Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à l'adresse
rh@lesportesbriardes.fr

